



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Arrivée de nouveaux prédateurs nuisibles en France

Question écrite n° 10973

Texte de la question

M. Arnaud Viala interroge M. le ministre d'État, ministre de la transition écologique et solidaire, sur l'arrivée de nouveaux prédateurs nuisibles en France. Depuis les années 1990, la population de loups française n'a cessé d'augmenter du fait de l'arrivée de meutes en provenance d'Italie notamment. Récemment, des traces d'un loup de lignée balte ont été reportées en Lozère par l'Office national de la chasse et de la faune sauvage dans un communiqué du 29 juin 2018. Ces traces furent découvertes à partir d'analyses génétiques confirmant l'arrivée de souche d'Europe du Nord sur le sol français. Cette présence, bien que minime actuellement, ne doit pas être négligée. La France se trouve à un carrefour migratoire pour de nombreuses espèces et les loups de différentes lignées s'y installent de plus en plus, menaçant l'agropastoralisme. De même, des chasseurs haut-savoyards ont repéré des traces de chacal doré. Ce dernier vient initialement de l'Europe du sud-est, mais des spécimens se sont aventurés plus profondément en Europe de l'est, du nord, et maintenant de l'ouest. Cependant, contrairement au loup balte qui n'est qu'une lignée d'une espèce déjà présente sur le sol français, le chacal doré est une espèce complètement nouvelle sur le territoire européen occidental et maintenant français. La présence du chacal inquiète les éleveurs, cette espèce intelligente et douée à la chasse peut causer de nombreux dégâts au sein des cheptels et attaquer de nombreux animaux domestiques. À cela s'ajoute le risque de déséquilibre écologique créé par l'arrivée de cette nouvelle espèce dans un écosystème qui n'est pas forcément en capacité de l'accueillir. De plus, il est à craindre que, comme le loup, le chacal, élargisse son aire de répartition en France et que dans les années à venir, ils se croisent dans de très nombreux départements, éloignés des Alpes, et causant des dégâts qui viendront s'ajouter aux nuisances déjà très fortes des loups. Ces deux exemples démontrent que le territoire français est en proie aux dégâts causés par de nouveaux prédateurs qui peuvent très rapidement s'avérer nuisibles si aucune action n'est prise. Les éleveurs s'inquiètent de l'arrivée de ces nouvelles souches ou espèces de grands prédateurs qui attaqueront, à n'en pas douter, les troupeaux. Il lui demande comment le Gouvernement compte réagir face à l'apparition sur le territoire de nouveaux nuisibles susceptibles de perturber l'écosystème et de menacer encore plus les activités d'élevage et agropastorale déjà affectés fortement par la prédation du loup de souche italienne.

Texte de la réponse

Depuis le retour naturel du loup en France en 1992, le Gouvernement a soutenu une adaptation constante des mesures d'accompagnement des activités d'élevage, tout en approfondissant les connaissances sur cette espèce protégée. Les études menées en 2016 ont permis d'estimer que la viabilité démographique des loups serait assurée à partir d'une population de 500 individus alors que la viabilité génétique nécessite 2 500 individus. La connexion avec les autres populations européennes est donc indispensable pour remplir les critères de la directive européenne « Habitats-Faune-Flore ». Il est à noter que le suivi de cette espèce fait l'objet d'un plan national permettant d'accompagner les territoires dans leur cohabitation avec cette espèce. Ce plan prévoit des mesures préventives, mais aussi d'accompagnement des éleveurs en cas de dégâts ou de prédation. Concernant l'apparition du chacal doré, l'office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS) a été chargé d'établir un réseau de surveillance sur le modèle de ceux développés pour le lynx et pour le loup.

En fonction des données qui seront obtenues, de la progressivité de l'implantation et des éventuelles interactions avec les activités humaines, un statut sera ensuite défini pour cette espèce, ce qui permettra d'adopter une gestion bien adaptée au besoin de protection. La question de la cohabitation entre les activités pastorale et la présence d'espèces protégées est une préoccupation forte du Gouvernement qui mobilise de nombreuses expertises et moyens pour faire progresser de manière continue les dispositifs d'accompagnement des éleveurs. D'un point de vue général, face au risque de prédation, l'installation préalable de mesures de protection (clôtures électrifiées, parcs de regroupement, chiens de protection, par exemple) reste la solution la plus efficace. L'étude TerrOïko menée en 2016 a prouvé l'efficacité de ces mesures, surtout quand elles sont combinées (chiens et berger, par exemple). Un observatoire, en cours de constitution, permettra d'analyser les cas d'échec afin d'améliorer la défense des troupeaux. La création d'une filière de qualité pour la sélection et l'éducation des chiens de protection permettra d'améliorer leur performance, tout en sécurisant les interactions avec les autres utilisateurs de la nature.

Données clés

Auteur : [M. Arnaud Viala](#)

Circonscription : Aveyron (3^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 10973

Rubrique : Animaux

Ministère interrogé : [Transition écologique et solidaire](#)

Ministère attributaire : [Transition écologique et solidaire](#)

Date(s) clé(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 19 novembre 2018

Question publiée au JO le : [24 juillet 2018](#), page 6595

Réponse publiée au JO le : [11 décembre 2018](#), page 11537